

## **Compte-rendu de la séance du 25 avril 2005**

**(1<sup>re</sup> séance de l'Atelier B « Services culturels, du cadre de vie et d'environnement)**

Rédigé par Mathieu Hélias (CERISES)

### **1. Présentation de la séance**

Lieu : Centre d'Initiatives et d'Innovations sur l'Environnement

102, rue Henri Barbusse 93200 Saint-Denis

Horaire : 14h00-17h30

Étaient présents: Mario Bernard (Halage), Pierre Zilliox (IDEMU), Eliane Jamin (Initiatives Environnement), Salah Taïbi (Territoires), Caroline Machillot (Objectif-Emploi), Cedric Fele (Le Confort à domicile), Doué Roch-Laurent (Les Supérettes du cœur), Luc Probert (Plaine Commune), Marianne Villain (Plaine Commune), Jacques Hardy (Plaine Commune), Mathieu Hélias (CERISES), Jacques Prades (CERISES).

Étaient excusés: Nicole Riou (Plaine commune), Yazid Boudjedia (Coopaname), Paul Quinton (Franciade).

#### 1.1 Cadre institutionnel

Cette séance présidée par Jacques Hardy (Plaine Commune) s'inscrit dans la continuité du Programme portant sur les « services de proximité », axe prioritaire de travail en 2006, et qui fait suite à l'étude réalisée par le Centre Européen de Ressources sur les Initiatives Solidaires et les Entreprises Sociales (CERISES) menée auprès des entreprises sociales et des initiatives solidaires en 2005.

L'idée forte est que les pouvoirs publics financent des programmes et non plus des structures, les structures devant se fédérer aux programmes.

#### 1.2 Objectifs de la séance

Le but de la séance était d'identifier les acteurs et les différents champs d'application des services, et de déterminer les orientations à suivre dans les futurs ateliers.

## **2. Termes du débat actuel : les services de proximité en France**

présenté par Jacques Prades

### 2.1 Le développement des services de proximité ?

- Gisements d'emplois importants :

Les pouvoirs publics, dans le cadre du plan Borloo, envisagent une création de près de 500 000 emplois d'ici 2008, pour atteindre 1 million en 2010 (chiffres corrigés à la baisse). La finalité de ce travail est d'insérer les entreprises sociales existantes sur le territoire dans des programmes qui puissent en partie bénéficier des dispositifs existants.

- Le développement des services de proximités est lié à trois causes structurelles :

- le vieillissement de la population,
- l'évolution du taux de l'activité féminine,
- l'éclatement de la famille traditionnelle.

- Semi-échec des actions publiques mises en place en 1991 et 1996 :

Deux raisons principales : problème de la professionnalisation de l'offre et la question de la solvabilisation de la demande.

Il faut donc trouver les moyens de solvabiliser la demande d'un côté, et professionnaliser l'offre de l'autre.

## 2.2 Les spécificités liées au territoire de Plaine Commune

Les raisons **générales** évoquées pour justifier le nécessaire développement des services proximités se trouvent amoindries lorsque l'on s'attache au territoire particulier de Plaine Commune.

- En effet, le vieillissement de la population ne concerne pas le territoire de Plaine Commune qui bénéficie d'une population plutôt jeune,
- L'évolution du taux d'activité féminine n'est pas sensiblement en hausse,
- Les structures familiales sont plus résistantes à l'éclatement de la famille.

Le Plan Borloo et les plans précédents sont fondés sur la défiscalisation (et non le crédit d'impôt), i.e seules les personnes payant un impôt sur le revenu peuvent réduire leur fiscalité. Donc, la solvabilisation de la demande par le biais de la défiscalisation s'adresse à la classe moyenne. Or, sur le territoire de Plaine Commune, nous sommes plutôt en présence d'une population vulnérable.

Ajoutons que le territoire de Plaine commune est l'un des plus peuplé en tant que communauté d'agglomération (310 000 habitants), cependant la recette fiscale est l'une des plus faibles.

## 2.3 Plan Borloo (juillet 2005)

Jacques Prades a proposé de retenir quelques pistes ouvertes par le Plan Borloo :

- Les grandes enseignes multi-services qui regroupent les structures dans un souci de professionnalisation,
- la reconnaissance institutionnelle, par un travail de labellisation mené par une agence de services de proximité,
- Chèque Emploi Service Universel (CESU) qui a pour but de rendre solvable la demande potentielle. Deux types de chèque :
  - le CESU bancaire remplace l'ancien **Ticket Emploi Service soumis à défiscalisation jusqu'à un plafond de 1930 € par an**,
  - le chèque pré-financé (comités d'entreprise, mutuelles, entreprises) **ouvrant droit au crédit d'impôt de 25%**.

Jacques Prades a rappelé le fait que pour construire notre projet, on pourrait jouer sur les pistes ouvertes par la loi Borloo.

## 2.4 Les services de proximité de la culture et de l'environnement

Cet atelier recouvre des activités dont la solvabilisation est difficile, qui n'est pas clairement visé par les lois Borloo.

- **Les services culturels :**

Concernant les activités de pratiques culturelles, l'audiovisuel et le cinéma représente à Plaine Commune environ 200 entreprises de 5 à 25 salariés en moyenne. On y trouve les activités de plateau, l'appareillage lumière et les activités de tournage. Du point de vue des activités de

présentation, la difficulté de rendre marchand ces activités tient à la variable quantité et à la variable prix : la quantité d'heures payées (devant des spectateurs) est excessivement faible au regard du nombre d'heure de préparation ; le prix de l'heure de travail devient trop lourde au regard de ce que les spectateurs sont disposés à payer. Il en résulte des productions de plus en plus mondialisées et une tendance à l'individualisation des pratiques culturelles, ce qui rajoute à la difficulté pour des spectacles publics de proximité (cirque, théâtre, opéra, etc) d'équilibrer les comptes sans financement public. Par ailleurs, les artistes sont mal rémunérés et le financement des intermittents du spectacle pose des problèmes éthiques et économiques.

Depuis 15 ans, les politiques publiques ont consisté à financer des artistes non reconnus (pour ceux qui sont « reconnus », la question relève de l'éthique) en associant l'action sociale et l'action culturelle en faisant de cette dernière une arme contre la fracture sociale. Le résultat est inégal.

L'objectif de cet atelier est de susciter une réflexion sur toutes les pratiques culturelles qui remplissent trois conditions :

- associer les habitants à la création artistique ;
- créer des structures collectives d'artistes ;
- donner une dimension économique au mixte « social » et « culturel ».

### ***Typologie des services d'accès à la culture***

#### *- Ressources informationnelles*

Intégration, socialisation, autonomisation des personnes en exclusion :

Alphabétisation, accès au droit commun, médiation avec l'environnement institutionnel, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne (administratives...), revalorisation des personnes en exclusion (ateliers de parole, )

#### *- Champ de la production et consommation*

Activités socio-culturelles :

Artistiques : (atelier de théâtre, peinture sur soie...), sportives (rencontres), ludiques (centre de loisirs, ludothèques...), culturels (valorisation et échanges des savoirs...), sorties et fêtes interculturels

#### **▪ Les services du cadre de vie et de l'environnement**

Croissance significative des effectifs salariés sur le territoire : + 17% entre 1992 et 2000

Activités principalement tournés vers l'assainissement des voiries, défrichages et entretiens des berges, traitements des déchets, et finalement peu de réaménagement.

Secteur, au cœur des préoccupations de l'économie sociale et solidaire, qui correspond au maillage recherché par ce programme en associant formation, insertion par l'activité économique, pérennisation des emplois en réponse aux problèmes environnementaux.

## ***Typologie des services pour le cadre de vie et environnement***

### *- Ressources informationnelles :*

Valorisation du patrimoine culturel (formation aux techniques anciennes de céramique, tissage, confection textile) ; sensibilisation aux questions d'environnement (organisation de débats sur l'équité dans les échanges, au commerce équitable) ; promotion de l'alimentation saine, l'agriculture biologique ; formations aux métiers de l'environnement.

### *- Champ de la production :*

Revalorisation des espaces publics, médiation dans différents services publics (SNCF, RATP, ...), chantiers d'insertion technicien en environnement (entretien des berges, maraîchage biologique, réhabilitation 2<sup>nd</sup> œuvre, entretien des berges espaces verts), production d'objets dérivés du patrimoine archéologique de la ville, jardins d'insertion avec vente de produits bio

### *- Champ de la consommation, de la redistribution, des échanges :*

Jardins coopératifs, jardins biologiques, éco-tourisme

## **3. Idées fortes / propositions / réflexions**

### ▪ *Gestion urbaine du territoire de Plaine Commune*

Salah Taïbi a rappelé le travail important qui se fait depuis plus d'une dizaine d'années sur le territoire en matière d'environnement et de revalorisation du cadre de vie (défrichage, entretiens de berges...). Ce travail a permis de sauver un aspect du patrimoine culturel du territoire (le maraîchage).

La demande sur le territoire est principalement liée aux commandes des collectivités territoriales ou de bailleurs sociaux, très peu liée aux particuliers, peu de jardins privatifs (problème solvabilisation).

Il y a peu de concertation avec les habitants, peu de suivi, pas de propositions d'aménagement ou de réaménagement.

Plaine Commune a lancé un appel d'offre pour l'entretien des berges.

### ▪ *Territorialisation*

Exemple de *Territoires*, où 90% du chiffre d'affaire se fait hors du 93 (moins de moyens financiers de la collectivité territoriale, et des habitants)

Sur 4 structures oeuvrant pour les espaces verts, aucune n'est de Plaine Commune, sauf une qui dispose d'un dépôt sur le territoire.

Il faut donc territorialiser l'offre.

### ▪ *Projet RUCHE*

Salah Taïbi exprime le sentiment d'une multiplication des démarches participatives avec les acteurs de l'ESS alors qu'aujourd'hui REALISE interpelle les commanditaires locaux sur un projet concret. Il a présenté le projet qui vise à la création d'une **Régie Urbaine du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement**, porté par le réseau REALISE (14 structures d'insertion par l'activité économique, 250 salariés). S. Taïbi demande une délégation du service public, afin de mutualiser les compétences et les moyens des structures d'insertion par l'activité économique, en incluant une gestion intégrée du territoire. Ce dispositif permettra de renforcer les structures, afin de pérenniser les emplois.

Difficulté de formaliser la démarche :

- problèmes juridiques à surmonter (notamment les marchés publics qui comportent un certain nombre de contraintes)
- nécessité de trouver des marchés
- nécessité d'une volonté politique
- Il manque le déclic, le lien entre volonté politique affichée et un technicien qui mette en route le projet

J.Prades attire l'attention sur le fait que le concept de la régie de quartier est née d'une prise en charge par les habitants de leur propre quartier et non pas, comme les régies rurales d'une commande publique. Mais même dans le cas de la première régie rurale en France (Mauvezin), on a cherché à sortir immédiatement de la seule commande publique, encore moins d'une délégation de service public (qui du reste pose des problèmes juridiques de taille). Comment intégrer les habitants à ce type de projet, comment rendre marchande une partie des activités ?

#### **4. Orientation des futurs travaux**

- **Méthode**

Les participants de cet atelier souhaitent dépasser le stade de l'information, pour avancer rapidement afin de concrétiser une expérimentation.

Les séances 2 de chaque atelier pourraient être animées par les participants eux-mêmes, en vue d'une meilleure appropriation du programme.

C'est Isabelle Mattéi qui prendra le relais des convocations personnalisées pour toutes les deuxièmes séances.

- **Mobilisation des acteurs**

Il faut continuer à sensibiliser les structures qui n'ont pas participé à ce débat.

Les structures doivent faire le relais auprès de leurs partenaires. Les participants doivent également faire le relais au sein même de leur structure.

#### **5. Points forts de la séance**

Bonne participation des membres, pistes et réflexions à soutenir,  
Mutualisation des connaissances.

#### **6. Prochaine séance**

La prochaine séance de l'atelier C (autres services de proximité urbains) est fixée le mardi 9 mai de 14 h 30 à 17 h.